

Présentation

En bref...

Diplôme officiel délivré par le Ministère français de l'Éducation Nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers. Certification reconnue dans le monde entier et tenant compte de l'harmonisation sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Diplôme pour utilisateur expérimenté. Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.

Admission / Recrutement

* Être de nationalité étrangère OU être français originaire d'un pays non francophone et ne pas avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français.